



# Guide du participant Mois de l'ESS

**12<sup>ème</sup> édition  
novembre 2019**

## Pourquoi ce guide ?

Vous êtes une association, une coopérative, une mutuelle, une entreprise d'insertion ou d'utilité sociale, un service public ou une collectivité territoriale et **vous souhaitez valoriser vos activités d'ESS pour contribuer au développement de votre territoire...** Participez au Mois de l'économie sociale et solidaire. Ce guide a pour objectif de vous donner les **informations pour participer à l'événement.**



## Objectifs du Mois de l'ESS

- Cet événement porte l'ambition de **permettre au grand public de découvrir ou de mieux connaître les activités** portées par les organisations de l'ESS sur leur territoire
- Pour les acteurs et partenaires de l'ESS, il s'agit de **communiquer ensemble sur les activités portées par l'ESS** pour que cette façon d'entreprendre soit mieux comprise et **gagne en visibilité**.

Le Mois de l'ESS se déroule en novembre et sur l'ensemble du territoire national (plus de 2000 manifestations en 2018). Ce sera la 12ème édition en novembre 2019.

## Quel rapport avec les Prix de l'ESS ?

Des Prix ESS sont organisés de juin à septembre pour **mettre en valeur les projets innovants de l'ESS**. Ces Prix sont remis au lancement du Mois (début novembre). Une communication sur les lauréats régionaux aura lieu pendant le Mois.

## Pourquoi participer au Mois de l'ESS ?

Le nombre de structures de l'ESS participant à l'organisation d'une ou plusieurs manifestations accroît **l'impact global de l'événement** et la **visibilité de chacune des manifestations**

De plus **la démultiplication de la communication sur l'ESS** au niveau de chacune des manifestations permet de renforcer le message au même moment.

**Vous souhaitez afficher votre appartenance ou soutenir le développement de l'ESS ?** Inscrivez une manifestation au programme du Mois !

## Inscrire une manifestation

Si vous êtes une organisation de l'ESS, ou partenaire, proposez une manifestation en novembre 2019 :

- **Le sujet de votre manifestation** peut porter sur votre activité ou sur un des nombreux thèmes transversaux portés par l'ESS : engagement citoyen, création d'activité, coopération, entrepreneuriat collectif, développement durable, utilité sociale, etc... Quel que soit le thème de la manifestation, **le lien avec l'ESS doit pouvoir être fait, dans l'objectif de permettre aux participants de découvrir ou mieux appréhender les plus-values apportées par l'ESS au territoire ou à la société**.

Parfois, plusieurs acteurs de proximité abordent le même sujet. Dans ce cas, les pôles ESS ou la Cress proposeront aux acteurs de se rapprocher pour **co-organiser les manifestations** afin d'augmenter leur impact avec un investissement moindre (mutualisation de moyens).

- **Le format de votre manifestation est libre** : porte-ouverte, atelier participatif, spectacle, débat, rencontre... Les formats inter-actifs de type portes-ouvertes, forums... ou festifs (repas, jeux, spectacles...) sont plus attractifs que les conférences-débats.

**L'inscription des manifestations se fait en ligne sur un site dédié** : <http://www.lemois-ess.org>. Elle est obligatoire pour figurer dans le programme du Mois de l'ESS.

## La communication de votre manifestation

Une fois inscrite et validée par la Cress, votre manifestation apparaît dans le programme sur le site du Mois, bénéficie d'une communication nationale (site web, newsletters, pages facebook/twitter, lancement national, partenariats presse), régionale (site web, newsletters, pages facebook/twitter) et locale (pôles ESS, programmes papiers, radios locales, newsletters).

Vous recevez également des outils de communication pour votre manifestation :

- Le visuel du Mois de l'ESS, décliné pour différentes utilisations : logo, signature, bandeau web, bandeau réseaux sociaux, newsletter - à votre disposition dès l'inscription d'une manifestation.



- des affiches (40x60) envoyées fin octobre. Vous pourrez y faire figurer votre manifestation sous la bannière Mois de l'ESS.
- Des programmes papier départementaux classés par pays format livret A5 envoyés fin octobre (si la manifestation est inscrite avant fin septembre).

Le site du national Mois permet d'accéder à une page de présentation de chaque manifestation inscrite au programme en opérant une sélection par territoire et/ou par date.

L'utilisation de #MoisESSBretagne2019 dans vos messages sur les réseaux sociaux permettra à vos messages de pouvoir être « aimés », partagés ou tagués sur les pages ESS de vos partenaires. Un document de conseil d'utilisation des réseaux sociaux aidera ceux qui n'ont pas l'habitude de communiquer sur ces supports. Les actualités du Mois sont rediffusées par newsletters et sur les pages des sites ESS.

## Communiquer sur le Mois de l'ESS

### Des partenaires événementiels

Plusieurs événements sont organisés en novembre, dont certains sont en lien avec l'ESS. Cela se traduit concrètement par un échange de visibilité dans les programmes des événements : festival des solidarités, semaine de la finance solidaire, semaine européenne de la réduction des déchets, semaine étudiante pour l'ESS, de semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap. D'autres part, le Mois du Doc et le festival du film ALIMENTERRE qui ont lieu en novembre peuvent aussi mettre à leur programme des films en lien avec l'ESS...

### Partenaires publics

La région, le département d'Ille et Vilaine et le Crédit Mutuel de Bretagne participent au financement de l'événement. Au-delà de cet appui financier, tous les acteurs publics (région, départements, pays, APCI, villes, communes...) et ESS sont invités à participer à l'organisation de manifestations (mise à disposition de locaux, communication...) et/ou relayer la communication du Mois de l'ESS (affichage, newsletters, magazines..).

### Médias

Des partenariats sont engagés régionalement avec le journal Sans Transition ! et avec la Coordination bretonne des radios associatives (Corlab) qui regroupe 15 radios associatives bretonnes. Elles réalisent des émissions radio pendant le Mois de l'ESS. Des radios non rattachées à la Corlab réalisent aussi des émissions radio sur le Mois : France Bleu, COB FM... France 3 a posté 6 reportages sur son blog « ondes positives ». Régulièrement sollicités, les correspondants locaux des quotidiens régionaux Ouest-France et Le Télégramme couvrent de nombreuses manifestations locales.

## Événements de lancement du Mois

Une manifestation nationale de lancement du Mois de l'ESS aura lieu début novembre à Paris en présence du Haut-commissaire à l'ESS et des acteurs nationaux. Les lauréats des 4 Prix de l'ESS y seront publiquement récompensés. En Bretagne, une manifestation de lancement aura lieu début novembre et le prix régional 2019 de l'ESS y sera décerné. Dans les pays, des manifestations de lancement du Mois et de présentation du programme local seront organisées par les pôles de l'ESS.



## Retro-planning 2019

<b>Avant l'été</b>	<b>prévoyez votre manifestation en novembre</b>	Entre la rentrée de septembre et début novembre, c'est toujours trop court. De plus, les manifestations co-organisées supposent du temps d'ajustement.	Idéalement, le projet doit être prévu dans les grandes lignes avant l'été.
<b>Avant fin septembre</b>	<b>inscrivez votre manifestation dans le programme</b>	Seules les manifestations inscrites avant le 21 septembre apparaîtront dans le programme papier. Un minimum d'information est nécessaire : titre, thème, date, heure, lieu, coordonnées... Des informations complémentaires pourront être ajoutées après (images, logos...)	N'attendez pas pour inscrire votre événement, même si tout n'est pas encore calé <a href="http://www.lemois-ess.org">http://www.lemois-ess.org</a>
<b>En octobre</b>	<b>préparez vos outils de communication</b>	Téléchargez vos supports de communication : web, réseaux sociaux, papier, newsletters... Préparez vos messages de communication et un communiqué pour la presse et votre radio locale. Fin octobre, vous recevrez affiches et programmes papier	<a href="#">le logo et les visuels du Mois de l'ESS</a> <a href="#">le logo de l'ESS</a>
<b>Début novembre</b>	<b>participez à l'événement local de lancement du Mois de l'ESS</b>	Présentez votre manifestation aux acteurs locaux et aux partenaires publics et découvrez le programme du Mois sur votre territoire. Participer au lancement local vous donne l'occasion de rencontrer les acteurs qui s'impliquent dans le Mois de l'ESS.	Voir avec le pôle ESS de votre territoire. Commandez vos supports de présentation de l'ESS
<b>Le jour de votre manifestation</b>	<b>présentez l'ESS</b>	Faites le lien avec votre manifestation, affichez le Mois de l'ESS, diffusez les programmes du Mois et autres supports de communication sur l'ESS (kakémonos...)	
<b>Pendant ou à la fin...</b>	<b>envoyez au moins une photo et un message sur les réseaux sociaux</b>	Postez des communiqués, images et photos avec le #MoisESSBretagne2019, à vos médias, ou par courriels aux pôles ESS et à la Cress pour les actualités et newsletters.	#MoisESSBretagne2019
<b>Quelques jours après...</b>	<b>transmettez les articles médias, photos... à votre pôle ESS</b>	Rediffusez articles de presse, reportages audios, vidéos... sur les réseaux sociaux ou par courriel au pôle/à la Cress.	#MoisESSBretagne2019
<b>En décembre</b>	<b>répondez au questionnaire d'évaluation de la Cress</b>	Une enquête en ligne vous sera envoyée par la Cress pour faire le bilan et rassembler vos propositions d'amélioration.	Voir le bilan 2018

